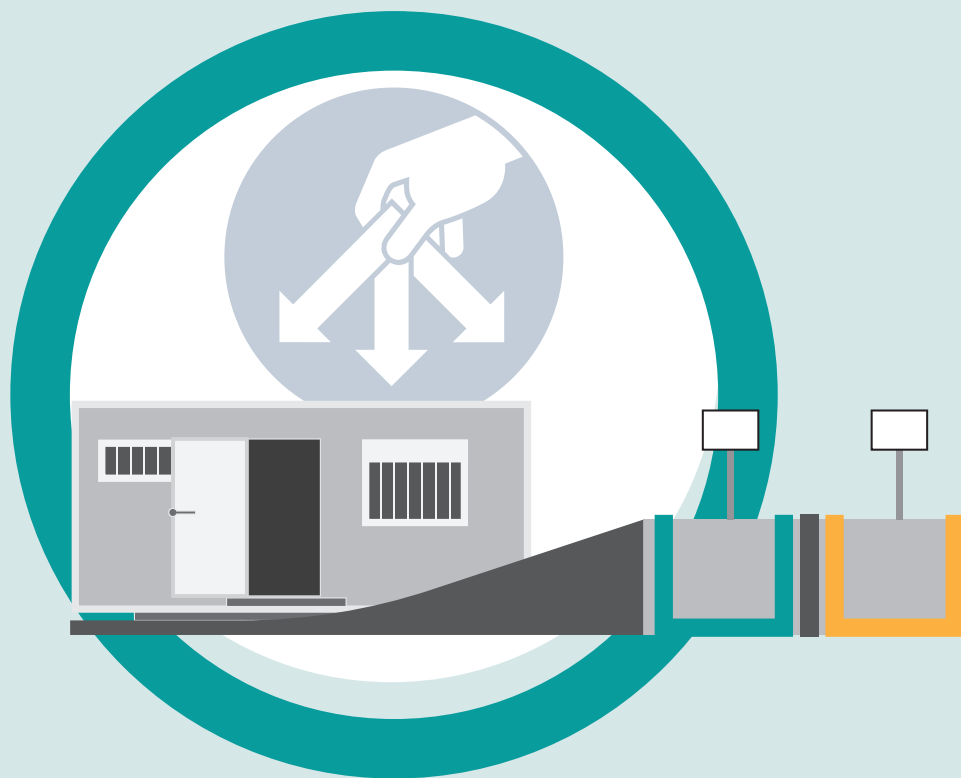


Redevance déchets des professionnels et déchèteries



ESTUAIRE ET SILLON
Communauté
de Communes

www.estuaire-sillon.fr

SERVICE DÉCHETS

02 40 56 82 53

environnement@estuaire-sillon.fr

PASS'DECHETS

trouvez cette carte
prevenir au 02 40



PROFESSIONNELS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024 VOTRE SERVICE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE

L'article L 541-2 du code de l'environnement stipule que toute entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.

- > L'abonnement à la redevance déchets devient obligatoire pour l'ensemble des professionnels.
- > La tarification en déchèterie passe du volume déposé à une tarification au passage.

Évolution des tarifs en déchèterie à partir du 1^{er} juillet 2024

AVANT
LE 1^{ER} JUILLET
2024

Facturation trimestrielle

Tarifs au volume (m³)
déposé

*Tout venant/Déchets verts/
Gravats/Bois/Déchets dangereux
spécifiques*

À PARTIR
DU 1^{ER} JUILLET
2024

Facturation semestrielle

Tarifs abonnement annuel
d'accès au service

+

Tarifs au passage*
10 € dès le premier
passage pour les
professionnels du territoire

40 € dès le premier passage pour
les professionnels hors territoire

* Les tarifs au passage s'appliquent pour tous les déchets autorisés en déchèterie sauf pour les dépôts de cartons et/ou ferraille, non mélangés avec d'autres déchets. Dans ce cas uniquement, les passages ne seront pas comptabilisés.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon propose sur son territoire, l'accès à ses déchèteries pour les professionnels. Comme pour les particuliers, elle assure le traitement, la valorisation mais également l'élimination des déchets des activités des professionnels.

Dans un souci d'équité avec les particuliers assujettis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais également face à la hausse des coûts de traitement, la Communauté de Communes a décidé de modifier la tarification et les modalités d'accès en déchèterie pour les professionnels à partir du 1^{er} juillet 2024.

COMMENT CELA VA SE PASSER ?

Pour les professionnels non abonnés à la redevance déchet utilisant uniquement le service des déchèteries et disposant d'une ou plusieurs cartes :

> Votre facturation sera semestrielle avec un abonnement d'accès au service auquel s'ajoutera le tarif pour chaque passage en déchèterie.

Pour les professionnels abonnés* à la redevance déchets, utilisant les déchèteries disposant d'une ou plusieurs cartes :

> Vous ne recevrez plus de facture séparée de vos apports en déchèterie. La facturation de vos passages en déchèterie apparaîtra sur votre facture semestrielle de la redevance déchets.

*qui payent déjà un abonnement pour la collecte en porte à porte.





1

Présentez-vous
au gardien
avant de badger



DÉROULEMENT SUR SITE



3

- Pour le carton et la
ferraille uniquement
pas de pointage du
pass' déchet et
ouverture de la
barrière par le Gardien

- Pour les autres
déchets, pointage du
pass' déchet à la borne
située à l'entrée des
sites.



2

Échange et contrôle
visuel du gardien sur la
nature des flux
déposés.



LA GRILLE TARIFAIRE 2024 DES PROFESSIONNELS

Grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024 pour les abonnés à la redevance déchets à laquelle vient s'ajouter au 1^{er} juillet les modifications de la tarification de l'accès en déchèterie.

	TARIF DE LA REDEVANCE DÉCHETS applicables au 1 ^{er} janvier 2024					
	Part accès au service Déchèteries et Éco-points (Absence de bac)	80L	120L 140L	240L	340L 360L	660L
ABONNEMENT ANNUEL Incluant 6 levées	177,89€	177,89€	203,95€	312,25€	368,63€	585,12€
LEVÉES SUPPLEMENTAIRES à partir de la 7 ^{ème}		3,85€	5,12€	8,78€	12,68€	20,72€
Ouverture de la colonne d'apport volontaire des ordures ménagères	1,83€					
Remise Pass' déchets suite à une perte/ détérioration	12,19€					
Collecte hebdomadaire des déchets (en €/an)	548,55€					
Location bac jaune jusque 240L (en €/par an)	10€					
Location bac jaune jusque 360L (en €/par an)	15€					

	TARIFS ACCES EN DECHETERIE applicables au 1 ^{er} juillet 2024
Professionnels du territoire <i>Tous les déchets sauf la ferraille et le carton</i>	10€ PAR PASSAGE DÈS LE PREMIER PASSAGE
Professionnels hors du territoire <i>Tous les déchets sauf la ferraille et le carton</i>	40€ PAR PASSAGE DÈS LE PREMIER PASSAGE

5 SITES DE VALORISATION OUVERTS AUX PROFESSIONNELLS

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CAMPBON
Lieu-dit Les Perrières Neuves

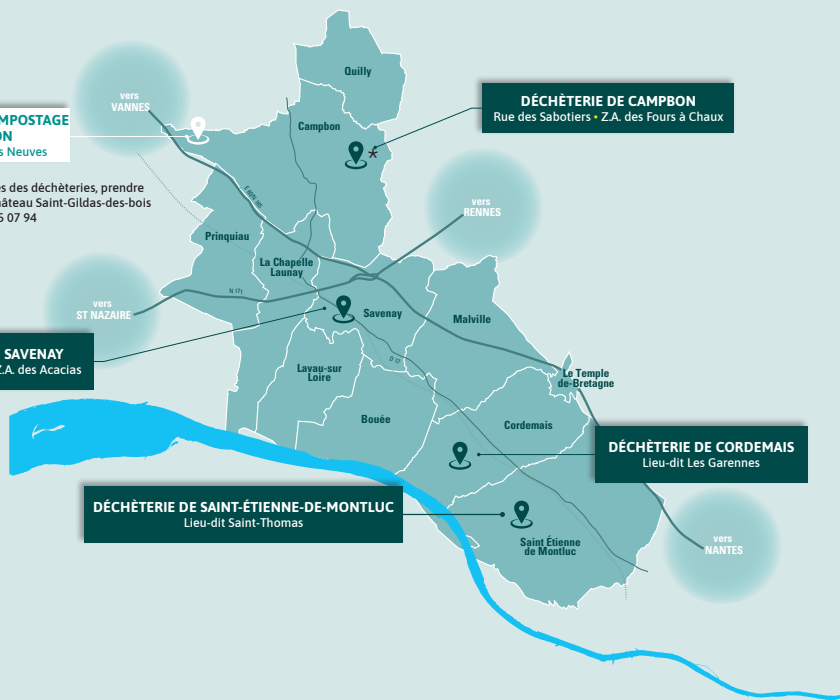
* Modalités d'accès différentes des déchèteries, prendre contact avec le Pays de Pont-Château-Saint-Gildas-des-bois au 02 40 45 07 94

DÉCHÈTERIE DE CAMPBON
Rue des Sabotiers • Z.A. des Fours à Chaux

DÉCHÈTERIE DE SAVENAY
Chemin des Dames • Z.A. des Acacias

DÉCHÈTERIE DE CORDEMAIS
Lieu-dit Les Garennes

DÉCHÈTERIE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC
Lieu-dit Saint-Thomas



UNE QUESTION ?

environnement@estuaire-sillon.fr

Retrouvez toutes les informations

sur www.estuaire-sillon.fr